CONSEIL EXÉCUTIF
Cent cinquante-quatrième session
Point 7 de l'ordre du jour provisoire

EB154/7 5 janvier 2024

# Suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles

Prévention et prise en charge des maladies non transmissibles, promotion de la santé mentale et du bien-être, et traitement et soins des problèmes de santé mentale

## Rapport du Directeur général

- 1. Le Directeur général présente ce rapport pour donner suite à la demande formulée par l'Assemblée mondiale dans la décision WHA72(11) (2019) sur le suivi de la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles, à savoir « regrouper les rapports sur les progrès accomplis dans la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et la promotion de la santé mentale dans un rapport annuel devant être soumis à l'Assemblée de la Santé, par l'intermédiaire du Conseil exécutif, de 2021 à 2031, et auquel seront annexés les rapports sur la mise en œuvre des résolutions, des stratégies et des plans d'action dans ces domaines, conformément aux mandats et calendriers existants concernant ces rapports ».
- 2. En réponse à la résolution WHA74.5 (2021) sur la santé bucco-dentaire, le Secrétariat a élaboré la Stratégie mondiale sur la santé bucco-dentaire, adoptée en mai 2022 (décision WHA75(11)), et a inclus le plan d'action mondial pour la santé bucco-dentaire 2023-2030 dans le rapport sur les maladies non transmissibles (MNT) dont la Soixante-Seizième Assemblée mondiale de la Santé a pris note. Le plan d'action mondial comporte 11 cibles mondiales assorties d'indicateurs de base pour mesurer les progrès réalisés à l'échelle mondiale. Le présent rapport décrit l'état d'avancement des cibles et des indicateurs à la fin de 2023, et constitue une évaluation de base des progrès accomplis, à partir de laquelle les progrès pourront être suivis tous les trois ans jusqu'en 2030.
- 3. Outre les exigences régulières en matière d'établissement de rapports mentionnées dans la résolution WHA70.12 (2017), le rapport de situation relatif à l'initiative mondiale pour l'élimination du cancer du col de l'utérus prévu en 2025 en réponse à la résolution WHA73.2 (2020), et aux demandes formulées par les États Membres lors de la cent cinquante-deuxième session (2023) du Conseil exécutif, le Secrétariat établira un rapport mondial de situation sur le cancer en 2025, qui rendra compte de toutes les initiatives de l'OMS

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Document A76/7 Rev.1 ; voir aussi le document WHA76/2023/REC/3, procès-verbaux de la Commission A, neuvième séance, section 2, dixième et onzième séances, section 2 (en anglais seulement).

en matière de cancer (cancer du col de l'utérus, cancers pédiatriques et cancer du sein). Le rapport de situation examinera les éléments relatifs à la prévention et à la lutte contre le cancer mentionnés dans les résolutions pertinentes – y compris, mais sans s'y limiter, les liens avec les soins de santé primaires (résolution WHA72.2 (2019)) et la couverture sanitaire universelle, l'accès aux médicaments (résolution WHA72.8 (2019)), les déterminants sociaux de la santé (résolution WHA74.16 (2021)), la recherche et l'innovation (résolution WHA75.8 (2022)) et la qualité des soins (résolution WHA55.18 (2002)) – en mettant l'accent sur la manière de fournir aux États Membres des modèles afin de promouvoir l'équité et d'améliorer les résultats dans le domaine du cancer.

#### **CONTEXTE**

4. Le présent rapport donne un aperçu des progrès accomplis dans la prévention et la prise en charge des MNT, la promotion de la santé mentale et du bien-être, ainsi que le traitement et les soins des problèmes de santé mentale, conformément à l'approche « 5 x 5 » relative aux MNT, telle qu'elle est énoncée dans la déclaration politique de la troisième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles. Il est accompagné d'un rapport approfondi détaillant les travaux techniques du Secrétariat pour aider les États Membres à mettre en œuvre le Plan d'action mondial pour la lutte contre les MNT.

#### ANALYSE DE LA SITUATION

- 5. En 2019, les MNT ont été responsables de 41 millions de décès dans le monde, un nombre qui devrait augmenter parallèlement à la hausse de la population, en particulier celle des personnes âgées. Parmi les 10 principales causes de décès dans le monde, sept sont des MNT : cardiopathie ischémique, accident vasculaire cérébral, bronchopneumopathie chronique obstructive, cancer du poumon, démence, diabète et maladies rénales ; ensemble, elles représentent 44 % des décès dans le monde. Toutefois, dans le même temps, les pays ont réduit la probabilité de décès prématurés dus aux maladies non transmissibles. Au niveau mondial, pour une personne âgée de 30 ans en 2019, le risque de décèder de l'une des quatre principales maladies non transmissibles avant l'âge de 70 ans était de 17,8 %. Ce chiffre est synonyme de progrès dans toutes les Régions et d'une baisse relative de 22,2 % des décès prématurés dans le monde depuis 2000. La cible 3.4 des objectifs de développement durable est de réduire d'un tiers la mortalité prématurée due aux maladies non transmissibles d'ici 2030, telle que mesurée par l'indicateur 3.4.1.
- 6. Cependant, les progrès ont ralenti depuis 2015, date du début de l'ère des objectifs de développement durable, d'autant plus que l'impact de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID19) pour ce qui est de la surmortalité a été aggravé par les maladies non transmissibles. Le monde s'efforce encore de rattraper le retard pris en matière de vaccinations, de programmes de dépistage, de détection et de traitement. Réorienter les systèmes de santé en faveur des soins de santé primaires qui constituent le fondement de la couverture sanitaire universelle et de la sécurité sanitaire nécessite des investissements contextualisés dans les services de lutte contre les MNT et les problèmes de santé mentale, accompagnés de mesures appropriées pour suivre les progrès à la fois dans des contextes stables et des contextes humanitaires.
- 7. Le monde n'est pas sur la bonne voie pour atteindre la cible 3.4 des objectifs de développement durable. Dans toutes les Régions de l'OMS et à l'échelle mondiale, les hommes ont une probabilité plus élevée de mourir prématurément de MNT que les femmes, un écart qui persiste depuis deux décennies,

2

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Disponible à l'adresse https://www.who.int/publications/m/item/comprehensive-overview-of-the-secretariat-s-technical-work--a-complement-to-the-report-by-the-director-general-in-document-eb154-7 (consulté le 2 janvier 2024).

d'où l'importance de données ventilées en fonction du genre pour identifier et examiner les différences en matière de MNT et d'exposition aux facteurs de risque.

- 8. En 2019, le diabète était la cause directe de 1,5 million de décès, et 48 % de l'ensemble des décès dus au diabète sont survenus avant l'âge de 70 ans. On constate également une augmentation de la charge de morbidité due à l'insuffisance rénale liée au diabète et des difficultés dans l'accès à la transplantation. De plus, 460 000 autres décès par maladie rénale ont été causés par le diabète et l'hyperglycémie est à l'origine d'environ 20 % des décès imputables à des maladies cardiovasculaires dans le monde. Entre 2000 et 2019, les taux de mortalité due au diabète standardisés selon l'âge ont augmenté de 3 %.
- 9. En 2020, de nouveaux cas de cancer ont été diagnostiqués chez plus de 19 millions de personnes et le cancer a tué près de 10 millions de personnes. On estime qu'une personne sur cinq développera un cancer au cours de sa vie. Le cancer est également responsable d'un décès sur six. D'ici à 2040, on s'attend à ce que cette charge de morbidité double, l'augmentation la plus rapide touchant les pays les moins avancés. Un cancer est diagnostiqué chez environ 400 000 enfants chaque année ; 90 % de ces diagnostics sont posés dans les pays à revenu faible ou intermédiaire.
- 10. Le cancer du col de l'utérus est le quatrième cancer le plus fréquent chez les femmes dans le monde, avec quelque 600 000 femmes diagnostiquées et plus de 300 000 décès chaque année. Le nombre annuel de nouveaux cas devrait atteindre 700 000 d'ici 2030, ce qui portera le nombre annuel de décès à 400 000.
- 11. Le cancer du sein représente près de 12 % de tous les cas annuels de cancer dans le monde et est la principale cause de décès par cancer chez les femmes. En 2020, il y a eu 2,3 millions de nouveaux cas de cancer du sein chez les femmes et 7,8 millions de femmes qui ont eu un cancer du sein au cours des cinq années précédentes étaient encore en vie, ce qui fait aussi du cancer du sein la tumeur maligne la plus répandue.
- 12. À l'échelle mondiale, environ 1,3 milliard d'adultes souffraient d'hypertension en 2019, soit deux fois plus qu'en 1990. On estime que le diagnostic d'hypertension a été posé chez 54 % d'entre eux, que 42 % sont traités pour leur hypertension et qu'elle est maîtrisée chez 21 % d'entre eux. Les femmes de tous âges et de toutes les Régions sont davantage susceptibles d'être traitées pour leur hypertension que les hommes : à l'échelle mondiale, 47 % des femmes sont traitées pour leur hypertension, contre seulement 38 % des hommes.
- 13. La réduction de l'exposition aux facteurs de risque de MNT dans l'ensemble de la population est essentielle pour diminuer la charge de morbidité et la mortalité liées aux MNT. La prévalence du tabagisme est en baisse dans toutes les Régions de l'OMS et dans le monde, mais le rythme de diminution est insuffisant pour atteindre la cible mondiale volontaire fixée pour 2025; sur les quelque 1,3 milliard de personnes qui consomment encore du tabac, 82 % (1,1 milliard) sont des hommes.
- 14. Depuis 2015, la consommation totale d'alcool par habitant dans le monde a diminué, mais les tendances régionales sont inégales, avec une baisse dans les Régions africaine et européenne, mais une hausse dans les Régions de l'Asie du Sud-Est et du Pacifique occidental. À l'échelle mondiale, en 2019, les hommes ont consommé près de quatre fois plus d'alcool pur par habitant et par an que les femmes, soit 8,7 litres contre 2,2 litres.
- 15. Une activité physique régulière favorise et protège la santé physique et mentale. Pourtant, plus d'un adulte sur quatre et plus de 80 % des adolescents n'atteignent pas les niveaux d'activité physique recommandés par l'OMS pour une santé optimale.

- 16. En 2016, plus de 1,9 milliard d'adultes étaient en surpoids, dont plus de 650 millions étaient obèses, tandis que 37 millions d'enfants de moins de 5 ans étaient en surpoids. Si rien n'est fait, les coûts mondiaux du surpoids et de l'obésité devraient atteindre 3 000 milliards de dollars par an d'ici 2030 et plus de 18 000 milliards de dollars d'ici 2060.<sup>1</sup>
- 17. À l'échelle mondiale, 99 % de la population est exposée à une qualité de l'air qui n'est pas conforme aux niveaux recommandés dans les lignes directrices mondiales de l'OMS relatives à la qualité de l'air et, en 2021, 2,3 milliards de personnes dans le monde étaient tributaires de combustibles et d'appareils polluants pour cuisiner. La pollution de l'air est aujourd'hui le quatrième facteur de risque pour la santé en général, contribuant à 6,7 millions de décès par an. La plupart de ces décès, 85 % ou près de 5,7 millions, sont dus à des MNT.
- 18. À l'échelle mondiale, au moins 2,2 milliards de personnes ont une déficience visuelle touchant la vision de près ou la vision de loin. Au moins un milliard de ces cas auraient pu être évités ou traités. La couverture de la population par les interventions de soins oculaires présentant le meilleur rapport coût/efficacité est faible : seulement 17 % des personnes ayant besoin d'une chirurgie de la cataracte et 36 % des personnes ayant besoin de lunettes ont pu accéder à ces soins.
- 19. Près de 3,5 milliards de personnes, tous groupes d'âge confondus, souffrent de maladies bucco-dentaires, et plus de trois personnes touchées sur quatre vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. Le nombre de cas dans le monde a augmenté d'un milliard au cours des 30 dernières années, ce qui montre que, dans de nombreux pays, les services de soins bucco-dentaires ne sont pas disponibles ou ne sont pas abordables pour la plupart des gens. Parmi ces maladies figure le noma, qui a récemment été reconnu comme l'une des maladies tropicales négligées.
- 20. Presque tous les pays (95 %) disposent de personnel responsable des MNT au sein de leur ministère de la santé ou de l'entité équivalente, mais le financement public des activités liées aux MNT varie considérablement, la moitié seulement des pays à faible revenu déclarant un financement de ces activités. Même si les MNT ont généralement été intégrées aux plans nationaux de santé (86 % des pays), les plans d'action multisectoriels sur les MNT font défaut dans environ la moitié des pays. Des lignes directrices pour la prise en charge des quatre principales MNT sont désormais disponibles plus fréquemment qu'elles ne l'étaient il y a 10 ans, mais de nombreux pays à revenu faible ou intermédiaire de la tranche inférieure manquent encore de programmes de dépistage du cancer et de nombreux médicaments essentiels.
- 21. La situation mondiale en matière de santé mentale demeure difficile. Près d'un milliard de personnes vivent avec un trouble mental, dont environ 8 % des jeunes enfants (âgés de 5 à 19 ans) et 14 % des adolescents (âgés de 10 à 19 ans) dans le monde. Parmi ces personnes, quatre sur cinq vivent dans des pays à revenu faible ou intermédiaire. En outre, selon les estimations les plus récentes, le nombre de personnes souffrant de troubles liés à la consommation d'alcool était de 283 millions en 2016 et le nombre de celles souffrant de troubles liés à l'usage de substances était de 35 millions en 2019. De surcroît, les personnes atteintes de graves problèmes de santé mentale, notamment la schizophrénie et le trouble bipolaire, meurent en moyenne 10 à 20 ans plus tôt que la population générale, tandis qu'un décès sur 100 est dû au suicide, soit environ 703 000 décès par an.
- 22. Les troubles neurologiques sont la principale cause d'années de vie ajustées sur l'incapacité, les cinq principaux facteurs déterminants étant les accidents vasculaires cérébraux, la migraine, la démence, la méningite et l'épilepsie. Plus de 50 millions d'enfants de moins de 5 ans présentent des troubles du développement. Plus de 50 millions d'adultes dans le monde souffrent de démence, qui est la septième cause de décès dans le monde, avec 1,6 million de décès en 2019 attribuables à la maladie d'Alzheimer et à d'autres démences. De tous les décès dus à la démence, 65 % concernent des femmes.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Coûts en dollars des États-Unis constants de 2019.

23. La pandémie de COVID-19 a entraîné une hausse des taux de stress, d'anxiété, de dépression, de manifestations neurologiques et de consommation d'alcool et de drogues, ainsi que des perturbations importantes de la prestation de services de santé mentale et de lutte contre les MNT. Ces conséquences persistent. De plus, les crises liées au coût de la vie et aux changements climatiques, et les urgences humanitaires, mettent encore davantage à rude épreuve la santé et le bien-être des populations. Le sous-investissement persistant dans les services signifie que l'écart entre le besoin et la disponibilité de soins et de soutien de qualité reste plus important que jamais.

# MISE EN ŒUVRE DU PLAN D'ACTION MONDIAL POUR LA SANTÉ BUCCO-DENTAIRE 2023-2030 DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE LUTTE CONTRE LES MNT – SUIVI DES CIBLES MONDIALES

- 24. La vision de la Stratégie mondiale sur la santé bucco-dentaire consiste à intégrer la santé bucco-dentaire à la couverture sanitaire universelle et à l'étendre à tous les individus et à toutes les communautés d'ici 2030. L'objectif du Plan d'action mondial pour la santé bucco-dentaire est de traduire la vision, le but et les objectifs stratégiques énoncés dans la Stratégie mondiale en une centaine de mesures proposées à l'intention des États Membres, du Secrétariat de l'OMS, des partenaires internationaux, des organisations de la société civile et du secteur privé.
- 25. Le tableau ci-dessous résume le projet de cadre de suivi mondial qui l'accompagne, par objectif stratégique, y compris les cibles mondiales et la situation actuelle, qui serviront de référence pour les rapports à venir. À partir de ces données, le Secrétariat rendra compte des progrès accomplis tous les trois ans jusqu'en 2030, conformément à la résolution WHA74.5 (2021).

Tableau. Cibles mondiales et données de référence actuelles en matière de santé bucco-dentaire, par objectif stratégique

Objectif stratégique	Cible mondiale [Référence 2023]
Général	Couverture sanitaire universelle pour la santé bucco-dentaire
	<b>A.1</b> D'ici à 2030, 80 % de la population mondiale aura droit à des services essentiels de soins bucco-dentaires [23 %]
	Réduction de la charge de morbidité bucco-dentaire
	<b>B.1</b> D'ici à 2030, une baisse relative de 10 % de la prévalence mondiale combinée des principales maladies et affections bucco-dentaires au cours de la vie sera enregistrée [45 %]
Gouvernance de la santé bucco-dentaire	Leadership national pour la santé bucco-dentaire
	1.1 D'ici à 2030, 80 % des pays disposeront d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan d'action national opérationnel de santé buccodentaire et d'un personnel affecté à ce domaine au ministère de la santé ou auprès d'une autre autorité nationale de santé [31 %, 61 sur 194]
	Soins bucco-dentaires respectueux de l'environnement
	1.2 D'ici à 2030, 90 % des pays auront mis en œuvre des mesures visant à réduire progressivement l'utilisation des amalgames dentaires, conformément aux dispositions de la Convention de Minamata sur le mercure, ou en auront éliminé l'utilisation [43 %, 83 sur 194]

Politiques visant à réduire la consommation de sucres libres
2.1 D'ici à 2030, 50 % des pays auront mis en œuvre des mesures visant à réduire la consommation de sucres libres [20 %]
Apport fluoré optimal pour la santé bucco-dentaire de la population
<b>2.2</b> D'ici à 2030, 50 % des pays disposeront de directives nationales sur l'apport fluoré optimal pour la santé bucco-dentaire de la population [20 %]
Modèle innovant pour le personnel de santé bucco-dentaire
<b>3.1</b> D'ici à 2030, 50 % des pays seront dotés d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan national opérationnel pour le personnel de santé prévoyant des effectifs ayant reçu une formation pour répondre aux besoins de la population en santé bucco-dentaire [en cours d'évaluation]
Intégration de la santé bucco-dentaire aux soins primaires
<b>4.1</b> D'ici à 2030, dans 80 % des pays, les services de santé bucco-dentaire seront généralement disponibles dans les établissements de soins primaires [58 %, 113 sur 194]
Disponibilité de médicaments essentiels en odontologie
<b>4.2</b> D'ici à 2030, 50 % des pays auront introduit les préparations dentaires figurant sur les Listes modèles OMS des médicaments essentiels dans leur liste nationale de médicaments essentiels [21 %, 40 sur 194]
Suivi de la mise en œuvre des politiques nationales de santé bucco- dentaire
<b>5.1</b> D'ici à 2030, 80 % des pays seront dotés d'un cadre de suivi de la politique, de la stratégie ou du plan d'action national de santé buccodentaire [en cours d'évaluation]
Recherche d'intérêt public
<b>6.1</b> D'ici à 2030, 50 % des pays disposeront d'un programme national de recherche en santé bucco-dentaire en vue d'interventions de santé publique et axées sur la population [en cours d'évaluation]

- 26. La prévalence mondiale combinée des principales maladies et affections bucco-dentaires est estimée à 45 %. Pourtant, la proportion de pays disposant d'une politique, d'une stratégie ou d'un plan d'action national opérationnel en matière de santé bucco-dentaire, soutenu par un personnel dédié à la santé bucco-dentaire, n'est que de 31 %. La proportion de pays qui ont mis en œuvre des mesures visant à réduire progressivement l'utilisation des amalgames dentaires, comme le stipule la Convention de Minamata sur le mercure, ou l'ayant éliminée, s'élève à 43 %.
- 27. À l'échelle mondiale, environ 20 % des pays ont pleinement mis en œuvre des mesures visant à réduire la consommation de sucres libres, et la proportion estimée de pays ayant pris des mesures ou fixé des orientations concernant la disponibilité de fluorures systémiques ou topiques est aussi de 20 %. La proportion de pays où des services de soins bucco-dentaires sont généralement disponibles dans les soins de santé primaires du secteur public est de 58 %.

## TRAVAUX DU SECRÉTARIAT

- 28. Le treizième programme général de travail de l'OMS (2019-2025) est axé sur trois priorités stratégiques interconnectées : l'instauration de la couverture sanitaire universelle, l'intervention dans les situations d'urgence sanitaire et la promotion de la santé des populations. Des réponses efficaces et équitables pour la prévention et la maîtrise des MNT et la promotion, la protection et les soins de la santé mentale font partie intégrante de ces trois priorités.
- 29. Le rapport complémentaire donne un aperçu complet des vastes travaux techniques du Secrétariat, visant à aider les États Membres dans leurs efforts en vue de mettre en œuvre les plans d'action de l'OMS dans les domaines des MNT et de la santé mentale, ainsi que les objectifs associés. Ce rapport illustre les actions et les initiatives entreprises, les méthodologies utilisées et les responsabilités mondiales assumées aux trois niveaux de l'OMS.

#### Renforcer le leadership

- 30. La feuille de route 2023-2030 pour la mise en œuvre du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030¹ continuera de servir de guide général permettant aux Régions et aux pays, aux institutions du système des Nations Unies et aux acteurs non étatiques d'agir plus vite au niveau national contre les MNT, conformément à ses trois orientations stratégiques : comprendre les facteurs et les tendances de la charge des MNT dans les pays et les régions épidémiologiques ; accélérer la mise en œuvre des interventions les plus efficaces et les plus réalisables dans le contexte national ; et garantir des données fiables et actualisées sur les facteurs de risque, les maladies et la mortalité liés aux MNT pour une prise de décision éclairée et une obligation de rendre compte.
- 31. Le processus de préparation de la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale des Nations Unies² sur la prévention et la maîtrise des MNT, qui se tiendra en 2025, s'appuie sur les engagements politiques existants pris par l'Assemblée générale en 2011, 2014 et 2018 et offrira l'occasion de tenir compte de l'évolution des programmes et des domaines prioritaires du programme de lutte contre les MNT.³ Le Secrétariat continuera d'organiser des événements stratégiques, tels que ceux sur les MNT et la santé mentale dans les petits États insulaires en développement (PEID), les MNT dans les situations d'urgence et les mécanismes de financement des MNT.
- 32. En outre, dans le cadre de ces préparatifs, le Secrétariat établira un rapport mondial de situation sur le cancer 2025, comme il lui a été demandé dans la résolution WHA70.12 (2017), dans lequel il fera rapport sur le cancer du col de l'utérus, conformément à la résolution WHA73.2 (2020), le prochain rapport sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de cette résolution étant attendu en 2025. Le rapport de situation sera le reflet d'une approche intégrée des systèmes de santé, l'accent étant mis sur la couverture sanitaire universelle. Le calendrier des rapports est aligné sur la préparation de la quatrième réunion de haut niveau qui se tiendra en 2025.
- 33. Le Secrétariat définira également des orientations et un processus supplémentaires à l'intention des États Membres afin qu'ils envisagent une mise à jour du Cadre mondial de suivi et de l'ensemble de cibles mondiales relatives aux MNT au-delà des dates actuelles de 2025 et 2030, pour aller jusqu'à 2050 et assurer la poursuite des progrès et de l'obligation de rendre compte dans la prévention et la maîtrise des MNT.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Adoptée dans la décision WHA75(11) (2022); voir également le document WHA75/2022/REC/1, annexe 8.

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Voir le document A74/10 Rev.1 ; voir aussi le document WHA74//2021/REC/3, procès-verbaux de la Commission A, première séance, section 2, sixième séance, section 2, et septième séance (en anglais seulement).

<sup>&</sup>lt;sup>3</sup> Non communicable diseases website. On the road to 2025: the global NCD deadline. Genève, Organisation mondiale de la Santé (https://www.who.int/teams/noncommunicable-diseases/on-the-road-to-2025, consulté le 4 novembre 2023).

- 34. La Déclaration de Bridgetown de 2023 sur les MNT et la santé mentale a été adoptée lors de la Conférence ministérielle des PEID sur les MNT et la santé mentale (Bridgetown, 14-16 juin 2023). Le document final comportait des mesures audacieuses pour relever les défis sociaux, environnementaux, économiques et commerciaux qui sont à l'origine de la charge de morbidité élevée due aux maladies non transmissibles et aux problèmes de santé mentale dans les PEID. Le Secrétariat a publié un rapport sur les MNT et la santé mentale dans les PEID et a créé un portail de données qui leur est consacré. Un portail distinct sur les engagements des PEID en matière de MNT et de santé mentale a été lancé pour susciter des mesures spécifiques pour la mise en œuvre d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité afin d'accélérer les progrès en matière de lutte contre les MNT, de santé mentale et d'action environnementale face au changement climatique. Un groupe d'experts politiques de haut niveau a été formé pour fournir des conseils stratégiques à la réunion technique de haut niveau et à la conférence ministérielle des PEID sur les MNT et la santé mentale, et des contributions en vue de la quatrième réunion de haut niveau des Nations Unies sur les MNT.
- 35. Le Groupe mondial des chefs d'État et de gouvernement pour la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles et le Pacte mondial sur les maladies non transmissibles 2020-2030 ont été lancés en 2022. En 2023, le Groupe a tenu sa réunion annuelle en marge de la soixante-dix-huitième session de l'Assemblée générale des Nations Unies afin de favoriser une dynamique politique et de relever le niveau de priorité accordé aux MNT.
- 36. La liste actualisée d'options de politique générale et d'interventions d'un bon rapport coût/efficacité pour la prévention et la maîtrise des MNT (mise à jour publiée en 2022 de l'appendice 3 du Plan d'action mondial de l'OMS pour la lutte contre les maladies non transmissibles 2013-2030)¹ constitue l'une des ressources les plus importantes permettant aux pays d'intensifier leurs réponses nationales, en hiérarchisant et en intégrant les solutions les plus rentables et autres interventions recommandées concernant les MNT dans le cadre de leur régime national d'assurance-maladie. Une publication et une page Web interactive sont en cours d'élaboration par le Secrétariat afin d'améliorer leur diffusion et d'appuyer leur adoption.
- 37. L'OMS a continué d'élargir son rôle de chef de file en matière de promotion de la santé et de prévention des MNT. Le Secrétariat a mené une vaste campagne à l'occasion de la Journée mondiale sans tabac et a lancé une initiative novatrice en faveur des moyens de subsistance dans la Région africaine, en collaboration avec plusieurs organisations du système des Nations Unies et d'autres partenaires.
- 38. L'OMS publiera prochainement le rapport mondial sur les progrès accomplis dans la réalisation de la cible 3.5 des objectifs de développement durable (renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives). Parmi les données présentées dans le rapport figureront les chiffres et l'évolution de l'exposition à l'alcool de 1990 à 2020, des informations sur les conséquences de la consommation d'alcool sur la santé, et les estimations de l'OMS concernant la charge de morbidité attribuable à l'alcool et aux drogues (2019). Il comprendra en outre des données sur les politiques en matière d'alcool et l'indice de capacité des services pour les troubles liés à l'usage de substances. L'OMS a encore renforcé ses partenariats avec plusieurs entités du système des Nations Unies et des organisations de la société civile à l'échelle mondiale pour déployer des stratégies à fort impact dans le cadre du Plan d'action mondial contre l'alcool 2022-2030.
- 39. À la suite du lancement du premier rapport mondial de situation sur l'activité physique, qui proposait des orientations sur la mise en œuvre des recommandations politiques visant à accroître l'activité physique, l'OMS continue de promouvoir des outils techniques, tels que le module ACTIFS, qui fournit des orientations pratiques sur la mise en œuvre des politiques dans des contextes clés, y compris les soins de santé primaires.

-

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Approuvé par l'Assemblée de la Santé dans sa décision WHA76(9) (2023).

- 40. L'OMS a dirigé un groupe de travail interinstitutions sur les taxes pour la santé, une coalition de partenaires faisant progresser les efforts afin de promouvoir une meilleure santé et l'équité tout en générant des recettes nationales.
- 41. La Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé des recommandations pour la prévention et la prise en charge de l'obésité tout au long de la vie, un ensemble de cibles concrètes et le plan d'accélération de l'OMS pour mettre fin à l'obésité, qui clarifie la manière dont le Secrétariat apportera son soutien aux États Membres dans la mise en œuvre de ces recommandations. Le plan est conçu pour encourager les pays à prendre des mesures contre l'obésité d'ici 2030. Le plan entre dans sa phase d'exécution avec des feuilles de route approuvées par un premier groupe de 28 pays.
- 42. Le Pacte mondial contre le diabète lancé en 2021 rassemble toutes les parties prenantes afin qu'elles collaborent à l'élaboration d'une vision commune visant à réduire le risque de diabète et à garantir que toutes les personnes chez qui un diabète a été diagnostiqué aient accès à un traitement et à des soins équitables, complets, abordables et de qualité. En mai 2022, la Soixante-Quinzième Assemblée mondiale de la Santé a approuvé des cibles mondiales de couverture pour le diabète à atteindre d'ici 2030. Le Pacte mondial contre le diabète aide les pays à progresser vers ces cibles moyennant six domaines de travail : l'accès aux médicaments essentiels contre le diabète et aux technologies de la santé; les produits techniques; les connaissances en santé et la prévention du diabète de type 2; l'appui aux pays; la recherche et l'innovation; et la gouvernance, la stratégie et les partenariats.
- 43. Dans les résolutions WHA70.12 (2017) sur la lutte contre le cancer dans le cadre d'une approche intégrée, et WHA73.2 (2020) sur la Stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique, et les objectifs et cibles qui lui sont associés, pour la période 2020-2030, l'Assemblée de la Santé a défini le mandat et les résultats prioritaires pour le Secrétariat. L'OMS a lancé et mis en œuvre trois initiatives intégrées sur le cancer de l'enfant, le cancer du col de l'utérus et le cancer du sein. Celles-ci s'appuient toujours sur la campagne lancée en 2022 pour donner un nouvel écho à l'expérience vécue par les personnes touchées par le cancer.
- 44. Les initiatives sur le cancer de l'enfant et le cancer du col de l'utérus sont mises en œuvre avec succès depuis cinq ans. L'Initiative mondiale de lutte contre le cancer de l'enfant est aujourd'hui active dans plus de 70 pays et a été mise en œuvre avec le soutien de plus de 200 partenaires internationaux. Une communauté de pratique a été organisée à l'aide du portail d'accès au savoir de l'OMS. L'OMS, en partenariat avec le St Jude Children's Research Hospital (Memphis, Tennessee, États-Unis d'Amérique), continue d'apporter son soutien à la Plateforme mondiale pour l'accès aux médicaments contre le cancer de l'enfant afin de relever les défis persistants concernant les produits de santé essentiels.
- 45. Une brochure sur l'Initiative de l'OMS pour l'élimination du cancer du col de l'utérus, publiée en mai 2023, résume les principales réalisations et les engagements nationaux et régionaux pour la mise en œuvre de la Stratégie mondiale en vue d'accélérer l'élimination du cancer du col de l'utérus en tant que problème de santé publique. Atteindre les cibles 90-70-90 de cette stratégie, et maintenir ces résultats, engendreraient des effets positifs majeurs avec environ 300 000 décès par cancer du col de l'utérus évités d'ici 2030, plus de 14 millions d'ici 2070 et plus de 62 millions d'ici 2120. Récemment, l'OMS a lancé un réseau pour la mise en œuvre afin d'accélérer les progrès vers la réalisation des cibles en coordonnant mieux les efforts entre les trois piliers de l'initiative et en renforçant la synchronisation entre les partenaires multisectoriels en vue d'un plus grand impact.
- 46. L'OMS a organisé, avec le secteur privé, une série de dialogues semestriels axés sur la mobilisation des engagements et des contributions du secteur privé en faveur des ripostes nationales aux MNT, moyennant un meilleur accès à des médicaments et des produits de technologie de la santé, sûrs, efficaces, de qualité et plus abordables.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Voir le document WHA75/2022/REC/1, la décision WHA75(11) (2022) et l'annexe 9.

- 47. À l'approche du dixième anniversaire de l'adoption de la résolution WHA67.19 (2014), le groupe de travail sur les soins palliatifs fait le point sur les travaux du Secrétariat de l'Organisation dans ce domaine. Grâce aux efforts de ce groupe, le Secrétariat demeure déterminé à promouvoir le renforcement de services de soins palliatifs de qualité, en tant que droit humain et impératif moral de tous les systèmes de santé.
- 48. Dans sa résolution WHA74.5 (2021) sur la santé bucco-dentaire, l'Assemblée de la Santé a prié le Directeur général de définir des interventions correspondant aux « meilleurs choix » en matière de santé bucco-dentaire, dans le cadre d'une actualisation de l'appendice 3 du Plan d'action mondial pour la lutte contre les maladies non transmissibles. La première série d'interventions consiste à : 1) mettre en œuvre une campagne médiatique à l'échelle de la population pour promouvoir l'utilisation de dentifrice dont la concentration de fluorure est comprise entre 1000 et 1500 ppm; 2) d'appliquer du fluorure de diamine d'argent pour arrêter la carie dentaire et sa progression; et 3) d'utiliser du ciment à base d'ionomères du verre comme matériau d'obturation pour les caries, après le retrait du tissu dentaire carié à l'aide d'instruments manuels.
- 49. La note de synthèse de l'OMS sur les aspects sanitaires de la dépénalisation du suicide et des tentatives de suicide, publiée en 2023, présente des données et des travaux de recherche plaidant en faveur de la dépénalisation du suicide à l'échelle mondiale. Il s'agit d'une étape que les gouvernements peuvent franchir dans leurs efforts pour prévenir le suicide.
- 50. La Liste modèle OMS des médicaments essentiels est régulièrement mise à jour afin de promouvoir l'accès aux médicaments pour les troubles mentaux et neurologiques. Lors de sa vingt-quatrième réunion (Genève, 24-28 avril 2023), le Comité d'experts OMS de la sélection et de l'utilisation des médicaments essentiels a accepté 11 propositions visant à mettre à jour la section sur la santé mentale afin de l'aligner sur les données les plus récentes. L'intégration des MNT et de la santé mentale dans les soins de santé primaires a été mise en avant au travers du Partenariat de l'OMS pour la couverture sanitaire universelle, notamment par les applications mobiles accompagnant l'ensemble OMS d'interventions essentielles contre les MNT et par le recueil des interventions sanitaires entrant dans la CSU.

#### Axer les biens publics mondiaux sur l'impact

- 51. Par la décision WHA75(11) (2022), l'Assemblée de la Santé a adopté, entre autres, le plan d'action (2022-2030) pour mettre en œuvre de manière efficace la Stratégie mondiale visant à réduire l'usage nocif de l'alcool en tant que priorité de santé publique. En conséquence, le Secrétariat s'est concentré sur l'appui aux États Membres pour la mise en œuvre du plan d'action et de ses stratégies et interventions à fort impact, par des moyens tels que l'initiative SAFER de l'OMS; et le renforcement des activités mondiales de plaidoyer, de coordination, de suivi et de renforcement des capacités sur les questions liées à l'alcool et à la santé.
- 52. Afin d'aider les pays à mettre en œuvre et à renforcer la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (cible 3.a des objectifs de développement durable), le Secrétariat a publié quatre produits techniques en 2023 : 1) le Rapport de l'OMS sur l'épidémie mondiale de tabagisme 2023, neuvième rapport de ce type sur le suivi des progrès accomplis dans l'adoption de mesures de lutte antitabac à l'échelle mondiale ; 2) le neuvième rapport du Groupe d'étude de l'OMS sur la réglementation des produits du tabac ; 3) un résumé de la recherche et des données probantes sur les effets des produits du tabac chauffés sur la santé ; et 4) le mode opératoire normalisé visant à déterminer la teneur en nicotine, glycérol et propylène glycol du tabac des produits du tabac chauffés.
- 53. Au début de 2023, l'OMS a publié son rapport mondial sur la réduction de l'apport en sodium, qui indique qu'environ 1,89 million de décès chaque année sont associés à une consommation excessive de sodium. Selon les estimations, l'impact potentiel de la mise en œuvre des politiques dans ce domaine

serait une réduction de 23 % de l'apport en sodium et une réduction de 3 % des décès cardiovasculaires dans le monde d'ici 2030. L'OMS a publié de nouvelles lignes directrices sur l'apport en glucides, en lipides et en édulcorants non sucrés, dans le cadre d'une mise à jour des recommandations générales sur une alimentation saine.

- 54. L'Organisation a publié précédemment des produits techniques sur les mesures fiscales pour la santé, notamment le manuel technique de l'OMS sur la politique et l'administration des taxes prélevées sur le tabac en 2021 et, en 2022, le manuel de l'OMS sur les politiques de taxation des boissons sucrées pour promouvoir une alimentation saine.
- 55. L'OMS a publié des lignes directrices sur les politiques visant à protéger les enfants contre les effets néfastes des opérations commerciales visant les produits alimentaires et des orientations sur la réglementation de la commercialisation numérique afin de soutenir la mise en œuvre au niveau national des restrictions en matière de commercialisation relatives aux facteurs de risque de MNT. Une série de politiques guidant les pays et concernant les données probantes et les options actualisées pour la mise en œuvre des politiques de lutte contre l'alcool a également été élaborée.
- 56. L'OMS a publié par ailleurs son premier rapport mondial sur l'hypertension, qui comprend des informations sur la charge de morbidité due à l'hypertension aux niveaux national, régional et mondial, et sur les progrès des efforts de lutte. L'intensification des efforts pourrait sauver 76 millions de vies entre 2023 et 2050, les avantages économiques de l'amélioration des programmes de traitement de l'hypertension l'emportant sur les coûts selon un rapport d'environ 18 pour 1.
- 57. L'OMS a publié des orientations sur la mise en œuvre afin de faciliter l'intégration de la prévention et de la lutte contre les MNT dans les programmes de lutte contre le VIH/sida, la tuberculose et pour la santé sexuelle et reproductive, dans l'optique de la couverture sanitaire universelle.
- 58. Afin de renforcer les orientations fournies aux États Membres dans le cadre des initiatives mondiales de l'OMS contre le cancer, le Secrétariat a publié un cadre de mise en œuvre de l'Initiative mondiale contre le cancer du sein, qui propose une approche systématique fondée sur des données probantes pour l'évaluation, le renforcement et l'intensification des services de détection précoce et de prise en charge du cancer du sein.
- 59. L'OMS a publié un rapport qui examine à la fois l'effet de la pandémie de COVID-19 sur l'accès aux médicaments contre les MNT et les politiques et stratégies mises en œuvre par les pays et les systèmes de santé pour anticiper et atténuer les tensions dans les chaînes d'approvisionnement pour ces médicaments. Le rapport recommande également des mesures et des interventions pour les principales parties prenantes.
- 60. En réponse à une demande adressée au Directeur général dans la décision WHA72(11) (2019), le Secrétariat a élaboré un rapport de synthèse regroupant les données d'expérience par pays¹ en vue de renforcer la prévention et la lutte contre les MNT et les problèmes de santé mentale, et qui présente une analyse des approches concluantes de l'action multisectorielle contre les MNT. Le Secrétariat a également créé un référentiel des actions multisectorielles de lutte contre les MNT,² accessible au public, que les pouvoirs publics pourront utiliser pour attirer l'attention sur les projets multisectoriels nationaux

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Knowledge action portal on NCDs: multisectoral action for NCD prevention and control. Genève, Organisation mondiale de la Santé (https://knowledge-action-portal.com/en/action/multisectoral action, consulté le 4 novembre 2023).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Knowledge action portal on NCDs: repository of multisectoral action on NCDs and mental health conditions. Genève, Organisation mondiale de la Santé (https://knowledge-action-portal.com/en/msa\_repository, consulté le 4 novembre 2023).

ou locaux à l'appui de la cible 3.4 des objectifs de développement durable, conformément à l'annexe 7 du document EB148/7.1

- 61. Le Guide d'intervention du Programme d'action Combler les lacunes en santé mentale (mhGAP) a été utilisé dans plus de 100 États Membres. Des lignes directrices mhGAP mises à jour ont été publiées en novembre 2023. Par la suite, l'OMS mettra à jour les produits connexes pour tenir compte des nouvelles recommandations. Une formation en ligne du Programme d'action Combler les lacunes en santé mentale (mhGAP) a été mise au point et sera l'une des 10 premières formations disponibles sur la plateforme de l'Académie de l'OMS.
- 62. Le Secrétariat a lancé, en partenariat avec l'UNICEF, le HCR et le FNUAP, un ensemble de services minimaux en matière de santé mentale et de soutien psychosocial élaboré sous l'égide du Comité permanent interorganisations et la plate-forme numérique connexe, un ensemble chiffré d'activités essentielles qui intègrent la santé mentale et le soutien psychosocial dans tous les secteurs, hiérarchise les activités et favorise l'efficacité.
- 63. L'OMS a publié, conjointement avec le Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, des orientations et des données pratiques sur la santé mentale, les droits humains et la législation. Les orientations proposaient de nouveaux objectifs pour la législation, tels que la définition d'un mandat clair pour les systèmes de santé mentale, afin que ceux-ci adoptent une approche fondée sur les droits.

# Améliorer l'impact en santé publique dans tous les pays

- 64. À la suite de l'adoption par l'Assemblée de la santé, dans la décision WHA75(11) (2022), du Plan d'action mondial contre l'alcool (2022-2030), le Secrétariat a apporté un appui aux pays pour mettre en œuvre à l'échelle de la population des interventions fondées sur des données probantes et à fort impact pour réduire l'usage nocif de l'alcool.
- 65. Depuis octobre 2022, le Secrétariat a fourni des conseils et des orientations juridiques à quelque 20 pays pour tous les facteurs de risque de MNT, allant d'une assistance ponctuelle dans le cadre de litiges, à un soutien durable par le biais du Programme mondial de renforcement des capacités en matière de réglementation et de politiques budgétaires concernant la législation, une alimentation saine et l'activité physique.<sup>2</sup>
- 66. Le Secrétariat a aidé plus de 80 pays à renforcer les mesures de lutte antitabac et la réglementation des produits du tabac dans le cadre du programme MPOWER. D'ores et déjà, 151 pays, qui représentent 5,6 milliards d'habitants, ont adopté au moins une mesure MPOWER relevant des meilleures pratiques, et deux autres pays ont mis en place un ensemble complet de mesures MPOWER. Grâce à ces progrès, soixante pays sont sur la bonne voie pour atteindre la cible volontaire mondiale de réduction de 30 % du tabagisme entre 2010 et 2025.
- 67. Le Secrétariat a fourni un appui technique à 50 ministères des finances ou autorités équivalentes en matière de taxation du tabac, des boissons sucrées et de l'alcool.
- 68. Le Secrétariat a aidé plus de 20 pays à renforcer la gouvernance et les cadres politiques afin d'encourager, de favoriser et de préserver les occasions et les lieux permettant aux gens d'être plus actifs physiquement. Cette aide a consisté notamment à apporter un soutien technique à l'élaboration de

,

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Document EB148/7, annexe 7; dont le Conseil a pris note à sa cent quarante-huitième session, voir le document EB148/2021/REC/2, procès-verbaux de la cent quarante-huitième session du Conseil exécutif, huitième séance (en anglais seulement).

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Pour plus d'informations, consultez le site Web Global RECAP: The Global Regulatory and Fiscal Capacity Building Programme – promoting healthy diets and physical activity. Genève, Organisation mondiale de la Santé (https://www.who.int/initiatives/global-regulatory-and-fiscal-policy-capacity-building-programme, consulté le 5 novembre 2023).

la politique nationale, de lignes directrices et de plans d'action, ainsi que d'un argumentaire en faveur de la marche ou du vélo.

- 69. Mis en œuvre dans 28 pays, le plan d'accélération de l'OMS pour mettre fin à l'obésité prévoit des restrictions à la commercialisation, des interventions axées sur les boissons sucrées, des services de prévention et de prise en charge de l'obésité dans le cadre des soins de santé primaires, un étiquetage sur la face avant des emballages, des interventions en matière de nutrition scolaire, le renforcement de l'environnement alimentaire dès le plus jeune âge, l'investissement dans la promotion de la santé et les campagnes de communication, et la promotion de l'activité physique.
- 70. Dans le cadre de la mise en œuvre du programme REPLACE, l'OMS a soutenu la mise en place de mesures réglementaires visant à éliminer les acides gras trans industriels de l'offre de produits alimentaires, ainsi que de mécanismes de suivi. Elle a instauré un programme pour valider cette élimination des acides gras trans et 54 % de la population mondiale est maintenant couverte par des limites obligatoires concernant les acides gras trans. L'objectif de l'élimination mondiale est proche, car selon les estimations, cinq pays comptabilisent à eux seuls les deux tiers des décès restants dus aux acides gras trans.
- 71. Le Secrétariat a apporté son soutien au renforcement de la gouvernance et de l'approche des « environnements sains » pour la prise en compte des déterminants sociaux de la santé à la fois par le biais de l'initiative de l'OMS sur la gouvernance urbaine pour la santé et le bien-être, et du programme OMS et des réseaux nationaux des Villes-santé, en progression.
- 72. Plusieurs situations d'urgence aiguës et prolongées et crises humanitaires continuent d'attirer l'attention sur la nécessité de maintenir et de préserver les services essentiels à l'intention des personnes vivant avec des MNT. L'OMS a soutenu la continuité des soins pour les services essentiels de lutte contre les MNT et les services de réadaptation, par exemple en déployant des kits d'urgence pour les MNT et en achetant des médicaments, des technologies et des produits d'assistance essentiels pour des services plus spécialisés tels que la dialyse ou les soins anticancéreux, ou encore des fauteuils roulants, au Soudan, en République arabe syrienne, en Türkiye et en Ukraine. Les examens opérationnels effectués après ou pendant les situations d'urgence en cours ont fourni des informations importantes sur la manière de mieux intégrer les MNT dans la préparation et la riposte aux situations d'urgence de l'OMS.
- 73. Plus de 70 pays ont mis en œuvre le cadre CureAll de l'Initiative mondiale OMS de lutte contre le cancer de l'enfant. Le cadre aide les gouvernements et les autres parties prenantes à évaluer leurs capacités actuelles, à établir des priorités, à produire des argumentaires d'investissement, à élaborer des normes de soins fondées sur des données factuelles et à suivre les progrès réalisés. Sept pays ont ainsi élaboré une nouvelle législation pour inclure le cancer de l'enfant dans les régimes de prestations essentielles.
- 74. Le Secrétariat, par l'intermédiaire du Partenariat de l'OMS pour la couverture sanitaire universelle, a aidé plus de 20 pays à intégrer les services de lutte contre les MNT et pour la santé mentale dans les systèmes de santé. Le Secrétariat a également aidé 26 pays à intégrer les MNT ou la santé mentale en tant que comorbidités dans leurs propositions au titre de la Stratégie du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.
- 75. L'OMS a apporté son appui à la mobilisation de ressources dans les pays par l'intermédiaire du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaire des Nations Unies destiné à stimuler l'action des pays en matière de lutte contre les maladies non transmissibles et de santé mentale (Fonds Health4Life). Ce fonds a été créé en 2021 par l'OMS, le PNUD et l'UNICEF dans le but de mettre en commun les financements des États Membres et des acteurs non étatiques pour fournir un soutien à l'effet catalyseur aux pays

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Document A75/10 Add.2.

à revenu faible ou intermédiaire afin qu'ils intensifient leurs ripostes dans le domaine des MNT et de la santé mentale. Un groupe de travail multisectoriel en Sierra Leone élabore une proposition visant à guider la mise en œuvre dans les pays. En 2023, le Fonds Health4Life a obtenu une promesse de don de plusieurs millions de dollars de la part de l'Écosse.

- 76. L'Initiative spéciale de l'OMS pour la santé mentale a permis de mettre des services de santé mentale à la disposition de 40 millions de personnes supplémentaires au sein de leurs communautés. Elle vise à permettre à 100 millions de personnes supplémentaires d'avoir accès à des soins de santé mentale de qualité et abordables. En collaboration avec les ministères de la santé pour orienter la transformation des systèmes de santé mentale, l'Initiative agit sur deux priorités stratégiques : faire progresser les politiques, la sensibilisation et les droits humains pour les personnes atteintes de troubles mentaux, neurologiques et liés à l'usage de substances ; et élargir la disponibilité et la gamme des services de santé mentale.
- 77. Le Secrétariat soutient activement la santé mentale et le soutien psychosocial dans les opérations d'urgence par l'intermédiaire des trois niveaux d'appui technique dans les pays touchés par des crises aiguës et prolongées, tels que l'Afghanistan, l'Éthiopie, la République arabe syrienne, la République démocratique du Congo, le Soudan, le Tchad, la Türkiye, l'Ukraine et le Yémen. Dans le cadre du renforcement de la préparation, de la riposte et de la résilience, le Secrétariat a poursuivi ses travaux sur l'intégration de la santé mentale et du soutien psychosocial dans la formation à la réduction des risques de catastrophe et à la préparation à ces risques.
- 78. Une approche transformée du partenariat, axée sur une prestation conjointe pour un impact dans les pays, a permis au Programme conjoint OMS-UNICEF pour la santé mentale et le bien-être et le développement psychosociaux des enfants et des adolescents d'appuyer la coordination interministérielle ainsi que l'élaboration et le lancement de plans multisectoriels adaptés au contexte dans 13 pays, où 107 millions d'enfants et d'adolescents devraient, selon les estimations, en bénéficier.
- 79. Conformément aux dispositions de la résolution WHA67.8 (2014) sur l'autisme, le Secrétariat a continué à renforcer les capacités des pays pour ce qui est des services de prise en charge des troubles du spectre de l'autisme et d'autres troubles neurodéveloppementaux fondés sur des bases factuelles, en s'attachant à soutenir la formation fondée sur les compétences au niveau communautaire et des soins primaires, en présentiel ou en ligne. La formation de l'OMS sur les compétences des aidants à l'intention des familles d'enfants présentant des retards de développement ou des handicaps et aux cours d'apprentissage en ligne connexes a été utilisée dans plus de 60 pays.

#### MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

- 80. Le Conseil est invité à prendre note du rapport. Il est en outre invité à donner des orientations sur les questions énoncées ci-dessous.
  - Comment les États Membres peuvent-ils, avec l'appui du Secrétariat, accélérer les progrès vers la cible 3.4 des objectifs de développement durable visant à réduire d'un tiers, d'ici à 2030, le taux de mortalité prématurée due à des MNT, sachant que les progrès mondiaux ont ralenti ces dernières années? Comment optimiser la feuille de route pour la mise en œuvre, ainsi que les orientations de l'OMS sur les meilleurs choix et les mesures recommandées pour la prévention et la maîtrise des MNT?
  - Comment le Secrétariat peut-il aider les États Membres à se préparer à la quatrième réunion de haut niveau de l'Assemblée générale sur la prévention et la maîtrise des maladies non transmissibles qui doit se tenir en septembre 2025 ? Quel autre soutien stratégique du Secrétariat

les États Membres jugent-ils crucial pour que cet événement primordial bénéficie de l'attention et de l'intérêt adéquats ?

• Comment les MNT peuvent-elles être mieux intégrées dans les travaux en cours sur le renforcement des systèmes de santé, les approches en matière de soins de santé primaires et de couverture sanitaire universelle, les programmes de prestations dans le cadre de la couverture sanitaire universelle et d'autres mécanismes visant à améliorer la protection financière, ainsi que les plans de préparation et d'intervention en cas d'urgence ?

= = =